



Pour mieux comprendre le rôle du sacerdoce ministériel, je voudrais traiter, rapidement, des notions, très présentes dans la Bible, de séparation, de différenciation, d'altérité,

Devant une désacralisation généralisée, y compris dans la vie de l'Église et en particulier dans le regard porté sur ses prêtres, revenons quelques instants à la notion de sacré. Celui-ci se rapporte à tout ce qui appartient à la

divinité, ce qui est mis à part pour elle, ce qui est soustrait à l'emprise de l'homme, bref, à ce qui désigne une distinction entre deux univers, celui du divin et celui des réalités profanes. Ce bref exposé cherche à étayer l'intuition selon laquelle la structure duale du sacerdoce chrétien, celui des laïcs et celui des ministres ordonnés, ne se comprend bien qu'en vertu d'une compréhension du sacré fondée sur la différenciation.

Ancienne Alliance

Dès les premières lignes de l'Écriture sainte, le récit de la Création se fonde sur un principe de séparation (lumière/ténèbres, mer/terre) et de différenciations (êtres vivants créés « selon leur espèce »). Séparation et distinction introduites au sein même de l'humanité, créée homme et femme, et qui à l'origine permet à cette humanité d'être vécue comme relation dans la différence (ce qu'on peut désigner par « altérité »). L'histoire du salut repose elle aussi sur ce principe de séparation : Israël est mis à part, est constitué comme peuple non sur la base de singularités culturelles ou linguistiques, mais du fait de sa séparation, voulue et opérée par Dieu, des autres nations. Dieu ne choisit pas un peuple préexistant, il le « crée » en le

distinguant. Cette séparation est comprise comme « sainteté », qui n'est pas une perfection morale mais qui participe de la transcendance d'un Dieu unique sur lequel l'homme n'a pas de prise. « Soyez saints comme je suis Saint ».

On trouve en outre au sein de cette première distinction une seconde, interne à Israël : c'est le sacerdoce lévitique, compris lui aussi comme mise à part. La tribu de Lévi est la « part du Seigneur », et reçoit le service du Très-Haut comme sa seule « part d'héritage ». Cette tribu n'a pas reçu de territoire. L'exercice du culte implique de distinguer les officiants des fidèles, distinction concrétisée par une division de l'espace au sein du temple, le Grand-

Prêtre seul ayant accès au saint des Saints. Ainsi, dès l'Ancien Testament, on comprend que la sainteté de Dieu ne peut être approchée sans médiation.

Une des missions majeures de cette classe sacerdotale est de procéder à des sacrifices, dont certains représentent une offrande totale et irréversible à Dieu, ne serait-ce que parce qu'on ôte la vie à un animal, allant dans certains

cas jusqu'à le brûler (holocauste). Ce caractère définitif s'applique également à la consécration du prêtre : « Tu es prêtre à jamais ».

On constate donc dès l'Ancien Testament l'existence d'un double sacerdoce : celui d'Israël tout entier (vis-à-vis des nations, voir *Exode* 19,6) et celui des prêtres du Temple proprement dit, qui sont prêtres pour le peuple d'Israël.

Nouvelle Alliance

Dans la nouvelle Alliance, la source unique du sacerdoce chrétien est la figure du Christ-Prêtre, offert en sacrifice dans lequel il est à lui seul « l'autel, le prêtre et la victime » (5^{ème} préface du temps pascal). Voyons comment cette mission se déploie dans les deux dimensions du sacerdoce chrétien.

Par le baptême, le nouveau chrétien est consacré à Dieu, il n'est plus entièrement de ce monde. Saint Jérôme écrivait : « le sacerdoce des laïcs, c'est-à-dire le baptême » ; ce sacrement le marque de la sainteté même de Dieu en Jésus-Christ. Le peuple des baptisés est un peuple sacerdotal parce chacun de ses membres est donné à Dieu. C'est ce que Paul rappelle : *Je vous exhorte donc, frères, par la tendresse de Dieu, à lui présenter votre corps – votre personne tout entière –, en sacrifice vivant, saint, capable de plaire à Dieu : c'est là, pour vous, la juste manière de lui rendre un culte (Romains 12,1)*. Les chrétiens sont prêtres pour l'ensemble de l'humanité.

Ce sacerdoce se fonde dans l'unique sacrifice du Christ, mort sur la Croix, et

livré dans son Eucharistie. Le chrétien participe à ce sacrifice par la consommation du Corps eucharistique du Christ. Il s'agit presque d'un paradoxe, car c'est en étant ainsi consommé que le Christ nous transforme en offrandes parfaites à son Père. Celui qui est sacrifié nous transforme à notre tour en sacrifices. Ce sacerdoce des laïcs s'exerce donc de manière privilégiée dans la réception de l'Eucharistie, qui nous fait entrer dans la sainteté même de Dieu : c'est bien ce que proclame la IV^e prière eucharistique : « accorde à tous ceux qui vont partager ce Pain et boire à cette Coupe d'être rassemblés par l'Esprit Saint en un seul corps, pour qu'ils deviennent eux-mêmes dans le Christ une vivante offrande à la louange de ta gloire ».

Cependant, comme dans le peuple d'Israël, il y a dans l'Église des ministres ordonnés qui introduisent une différenciation, une altérité, au sein du sacerdoce chrétien. Comme le lévite, le prêtre est mis à part, et reste en retrait vis-à-vis de l'exercice d'activités profanes. Ainsi

s'expliquent les réserves de l'Église devant l'exercice de responsabilités politiques, militaires ou économiques par des prêtres. Le sacerdoce ministériel s'exerce au plus haut degré dans la consécration de l'Eucharistie (et pas seulement sa consommation) par laquelle le Christ lui-même livre son Corps et son Sang. Le ministre ordonné participe au sacerdoce du Christ, en agissant *in persona Christi capitis* selon la formule de Vatican II pour rendre présent le Christ quand il s'offre dans le sacrifice eucharistique. Le prêtre reproduit l'acte du Fils se livrant pour l'humanité.

Le ministère ordonné introduit ainsi au sein du peuple chrétien la radicale

altérité du Christ-Tête, qui permet à la communauté d'échapper à l'auto-célébration et d'entrer dans une relation authentique avec son Sauveur. Il rappelle que l'Église n'est pas auto-constituée, mais instituée par le Christ. Celui-ci, par la grâce du ministère ordonné, n'est plus seulement considéré comme une sorte de frère aîné, mais comme le Fils venu dans le monde pour notre salut. Du fait de l'Incarnation, le sacerdoce ministériel nous met en présence du Christ selon les modalités de sa nature humaine, avec sa corporéité, les déterminations et les limites de la condition de créature. Il garantit l'objectivité de la présence du Christ et de son action dans l'Église.

Conséquences : sacerdoce ministériel et différence sexuelle

Isabelle
Rak

La séparation opérée dans l'acte créateur donne des limites aux créatures. L'homme n'est pas auto-suffisant, il n'est pas homme s'il reste seul. La différence des sexes au sein de l'humanité ne se réduit pas à la nécessité biologique de survie de l'espèce, elle lui est spécifique, en ceci que l'homme est créé comme « être pour l'autre ». Cette altérité ontologique est assurée concrètement par la différence des sexes. La condition de créature impose donc de n'appartenir qu'à un seul sexe.

La masculinité du Christ relève de cette condition de créature, pleinement assumée dans son Incarnation. Notons que la différence sexuelle est présente jusqu'à la fin des temps : *L'Esprit et l'Épouse disent* «

Viens » (*Apocalypse* 22,17), et, pour l'heure, jusque dans les deux formes du sacerdoce chrétien. Les ministres ordonnés, qui représentent le Christ et agissent en son nom, sont, comme lui, des hommes. Le sacerdoce ministériel se met en adéquation avec celui du Christ incarné, qui est lui-même l'Époux face à l'Église Épouse. Le fait que Jésus n'ait pas choisi de femmes parmi ses Apôtres montre en quoi le sacerdoce ministériel est profondément ancré dans la complémentarité masculin/féminin. Ce n'est pas l'Église qui en a décidé ainsi. Comme dans le cas de l'union homme/femme dans le mariage, *l'égalité en dignité n'est pas identité des fonctions*. Le sacerdoce ministériel masculin rend visible au sein de l'Église son union avec le Christ.

La différenciation qui fonde la structure du sacerdoce chrétien n'isole pas pour autant les deux pôles. Il a été question précédemment de cette relation entre le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel comme s'exerçant « sans confusion ni séparation » selon la formule chalcédonienne. Le « monde » est le champ d'action des laïcs, prêtres pour l'humanité. Le ministre ordonné est la figure du Christ Médiateur entre le monde et le Royaume, et témoigne par anticipation de la vie du Royaume des cieux. Sa mission présente un aspect prophétique et eschatologique, au service exclusif de Dieu et de son Église. D'où l'attachement du catholicisme latin au célibat sacerdotal, reflet et exemple de l'union exclusive du Christ

et de son Église, et qui est de toute façon exigé pour les évêques dans les Églises orientales, catholiques et orthodoxes.

On peut alors comprendre en quoi le principe de différenciation, qui structure le sacerdoce chrétien en deux pôles, est devenu incompréhensible pour les mentalités actuelles qui tendent à rejeter les limites, les médiations et la différence des sexes pour leur préférer la démesure, l'immanence et l'auto-génération du même. Redécouvrir et rendre visible la sacralité du sacerdoce ministériel garantit une vie ecclésiale fondée sur une synergie et une complémentarité donnant sa pleine place au Sauveur qui « fait toutes choses nouvelles ».

Dossier

Isabelle Ledoux-Rak professeur des Universités, directrice du Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, ENS Paris-Saclay, membre des comités de rédaction de Résurrection et de Communio.